

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

COMMISSION: M. CLAUDE FABIEN, président
M. JEAN CAOUETTE, commissaire
Mme ÉLISE NAUD, secrétaire

**DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DU
COLLÈGE NOTRE-DAME**

PARTIE 2

VOLUME 1

Séance tenue le 19 février 2013, 19h
Au 5320, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2013

PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Sylvie Guilbeault et Gabrielle Korne, Les Amis de la montagne 3

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes donc la commission constituée par l'Office pour tenir la consultation publique sur le plan de développement du campus du Collège Notre-Dame. La commission est composée de mon collègue commissaire Jean Caouette et de madame Élise Naud, secrétaire de la commission et analyste et enfin de moi-même, Claude Fabien et j'ai l'honneur d'agir
10 comme président.

 Alors, ce soir, nous accueillons la ou les personnes et organismes qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion. Il faut imaginer que nous avons un auditoire virtuel qui est composé de tous ceux qui iront sur le site internet de l'Office et consulter le compte-rendu de nos travaux de ce soir.
15

 La deuxième partie de l'audience se passe entre les citoyens et la commission. Comme vous le voyez, la table des représentants de la Ville et du promoteur qui ont répondu aux questions en première partie ne sont plus là. Ce sont donc les citoyens qui parlent ce soir.

20 Anyone wishing to address the commission in English is most welcome to do so. Nous aurons une seule séance. Il y en avait une de prévue pour demain soir, mais elle n'aura pas lieu. Nous entendrons un seul intervenant ce soir, c'est annoncé. Si d'autres veulent prendre la parole, vous pouvez aller vous inscrire à la table à l'arrière.

25 La commission a aussi reçu des interventions écrites additionnelles de gens qui n'ont pas souhaité venir s'exprimer ce soir ou qui n'étaient pas disponibles pour le faire.

 Alors, je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie.
30 Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

35 Nos consultations se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie. Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Il y a des contraintes de temps qui sont écrites sur ma feuille, mais ce sera plus libre ce soir et je vous indiquerai... enfin, chacun ou chacune pourra prendre le temps qui est nécessaire pour exposer pleinement son point de vue et ce sera suivi de quelques questions que les commissaires pourraient poser.

40 Alors, nous avons lu les mémoires et donc nous sommes tout à fait disposés maintenant à entendre ceux qui veulent ajouter un plaidoyer oral.

45 Les mémoires seront rendus publics. Ils demeurent accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, et elle se terminera ce soir, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et de vos mémoires. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport en mai prochain et c'est la présidente de l'Office qui remettra éventuellement le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les 15 jours qui suivent. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

50 Nous saluons la présence du responsable de la sonorisation qui est monsieur Michel Jutras. Nous aimerions bien également saluer la sténographe, mais elle est absente ce soir et fera la transcription, le mot à mot de nos délibérations ce soir grâce à l'enregistrement qui est fait de notre séance. Et la transcription des notes sténographiques sera éventuellement accessible sur le site internet de l'Office.

55 Alors, j'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par une équipe de dévoués collaborateurs de l'Office que vous avez rencontrés notamment à l'accueil et je salue également l'équipe qui s'occupe de la logistique.

60 La séance de ce soir ne sera pas très longue. Enfin comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein et je suis certain qu'il le sera ce soir.

65 Alors, comme il est coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos qui sont tenus ce soir, il y a ici présentement des représentants de l'arrondissement et de la Ville ou ceux du promoteur. Bref, ces représentants pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira bien entendu simplement de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis, ni d'engager la discussion.

70 Alors, à la toute fin, je poserai la question aux deux parties à savoir s'il y a des rectifications à faire et s'il n'y en a pas, et bien, la séance sera close.

75 Alors, j'invite maintenant la représentante des Amis de la montagne. J'ai le nom de madame Sylvie Guilbeault. Alors, Madame, si vous voulez prendre place. Elle n'est pas seule, je comprends qu'elle est accompagnée de madame Gabrielle Korne. Très bien. Alors, ce sera un duo. Alors, Mesdames, vous avez toute notre attention

Mme SYLVIE GUILBEAULT:

80 Bonsoir, merci. Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Parce qu'on voulait faire honneur au travail qui était fait de se présenter devant vous ce soir et je pense que le fait qu'il y ait peu de gens qui sont présents ici ce soir peut témoigner du bon travail du projet qui est présenté devant nous, qui a été présenté devant l'Office, et c'est pourquoi c'est important pour nous de venir dire que le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame est un bon projet.

85 Vous avez lu notre mémoire qui est très court, très succinct. Ce n'est pas en raison du manque d'intérêt, c'est juste parce que le travail a été fait à l'avance et peut-être sans passer à travers le mémoire, notre introduction qui voulait porter sur Les Amis, puis le travail, pourquoi notre cheminement depuis particulièrement les dix dernières années, il a été bien repris également dans ce cahier que vous connaissez sûrement aussi de l'Office de consultation publique sur s'approprier le mont Royal, la Ville et le mont Royal, qui, je pense que c'est important de le dire d'entrée de jeu, qui vient dire comment le mont Royal est important pour les Montréalais et le travail qui a été fait depuis les dix dernières années pour arriver à avoir des règles de plus en plus claires et les

90

95 messages clairs qui viennent du public, de la communauté montréalaise sur l'importance d'avoir ces règles claires pour le développement du mont Royal.

100 Aussi, on voulait souligner qu'il y a dix ans, Les Amis de la montagne avaient fait un sommet sur l'avenir du mont Royal avant qu'il y ait le décret d'arrondissement historique et naturel et que nous allons faire une autre réflexion au printemps 2013 pour dire, dix ans plus tard, quels ont été les gains, qu'est-ce qu'on a fait, quelles ont été nos progressions et quels sont les enjeux pour le futur.

105 Et j'amène ce point parce que parmi les enjeux futurs, c'est l'avenir des grandes propriétés institutionnelles qui est vraiment un enjeu important. On mentionne dans notre mémoire des grandes propriétés comme l'Hôpital Royal-Victoria, l'Hôpital Shriners, l'Hôpital Hôtel-Dieu, ces institutions-là vont déménager. Donc, qu'est-ce qu'on fait de ces grands bâtiments patrimoniaux?

110 Mais il y a également le cas comme le Collège Notre-Dame ou l'Hôpital Général qui souhaitent rester sur la montagne, mais qui ont des besoins d'expansion.

115 Donc, dans cette réflexion ici, et c'est particulièrement important, je pense, de le mentionner que toutes les institutions sur la montagne sont en mutation de façon différente. Le cas de l'ancien Séminaire de philosophie il y a quelques années qui a été vendu et qui est maintenant propriété privée, résidentielle, qui a fait, je vous dirais, presque office de jurisprudence pour dire par l'administration Tremblay à ce moment-là que les projets sur la montagne devraient être limités. On a parlé de capacité limite à développer le mont Royal et donc, quand arrive un projet d'expansion, c'est évident que c'est un projet qui est regardé de très très près pour dire : Est-ce qu'on a vraiment besoin de s'agrandir sur la montagne?

120 Donc, nous avons regardé le projet du Collège Notre-Dame sous cet angle, dans cet optique d'abord pour dire : Est-ce qu'un agrandissement de plus sur la montagne est justifié, justifiable?

125

130

135

Le mont Royal a été protégé par le gouvernement du Québec en partie parce que ses institutions, historiquement de grandes institutions sont venues s'installer sur la montagne, donc la fonction institutionnelle sur le mont Royal est particulièrement importante à conserver. Mais on comprend que toutes les institutions qui décident de rester sur la montagne ont besoin de se développer et dans le cas du Collège Notre-Dame, on a regardé attentivement les avis qui ont été faits par le Conseil du patrimoine, par le comité ad hoc d'urbanisme, également par le ministère de la Culture, donc, l'avis préliminaire, et nous-mêmes on a participé à deux rencontres avec les gens du Collège, d'ailleurs, on salue leur démarche parce qu'on les a rencontrés avant même de venir à l'Office, donc c'est un travail en amont qui a été fait, pour dire qu'il y a le maintien de la fonction institutionnelle qui est important et qu'on appuie et le projet d'agrandissement se veut, selon ce qu'on a pu observer dans les plans et les commentaires des comités d'experts, respectueux du patrimoine, respectueux de l'environnement, respectueux du site. Donc, pour cette raison, Les Amis de la montagne appuient le projet qui est présenté par le Collège.

140

Ce qu'on dit non pas en contrepartie, mais pour faire valoir que les projets sur le mont Royal devraient toujours être exemplaires et les propriétaires institutionnels, particulièrement parce qu'ils sont des fiduciaires de ce bien collectif qui appartient à tous les Montréalais et même à tous les Québécois parce que c'est reconnu par le gouvernement du Québec, donc chaque projet sur le mont Royal devrait être exemplaire, et c'est dans cet esprit que nous avons émis certaines recommandations dans le cadre du plan qui est proposé pour...

145

150

C'est un plan qu'on comprend qui est sur vingt ans. Donc, nos recommandations portent principalement sur des aspects du plan, de certains plans qui habituellement sont d'expérience je vais dire reportés à plus tard selon les budgets, parfois délaissés. Donc, ce sont des aspects sur lesquels on a souhaité mettre de l'importance pour dire, dans l'exemplarité de ce projet, d'aller jusqu'au bout et même peut-être dépasser les attentes parce que sur un projet de vingt ans, il y a des moments où ça peut aussi être amélioré en cours de route.

Donc, dans nos recommandations, si vous me permettez, il y en a quelques-unes que je vais énumérer, on parle de la compensation de biomasse. Au lieu d'être sur vingt ans, d'être sur dix

155 ans dans la mesure du possible. Donc, ç'a été mentionné également par, je pense que c'est le Conseil du patrimoine, de favoriser, de compenser la biomasse sur dix ans au lieu de vingt ans.

160 Un autre point que nous recommandons, c'est d'identifier des mécanismes de suivi. C'est une étape du processus qui est malheureusement trop souvent négligée. De trouver, d'inviter le Collège avec la Ville, avec l'arrondissement et possiblement avec la Table de concertation du mont Royal, comment identifier à la fois un échancier, on comprend qu'il y a des priorités, que ce soit le gymnase, le terrain synthétique, mais quand on parle d'un plan d'aménagement, de créer des liens, alors comment avoir un échancier et également rendre compte à la communauté des travaux qui vont être faits.

165 Parce qu'un plan sur vingt ans, c'est très long, on a le temps de changer d'administration, en cours de route les gens changent, donc comment le Collège avec l'arrondissement et la Table de concertation pourraient assurer ce mécanisme de suivi.

170 Également dans les recommandations, c'est d'identifier en cours de réalisation du plan, et selon les opportunités qui se présentent, des moyens pour améliorer l'accessibilité de la propriété et sa mise en valeur pour le bénéfice de la communauté. Donc, exemple, dans les plans de mise en valeur, penser au passage piéton, l'accessibilité et l'interprétation des bâtiments, des œuvres d'art, parce que dans les documents, il est fait mention qu'il y a des œuvres d'art intéressantes, donc comment faire en sorte que le Collège puisse être le plus possible accessible à la communauté
175 environnante, accessible à la communauté qui s'intéresse au patrimoine du mont Royal.

180 Également, il y a un projet de parcours patrimoniaux pour les Fêtes du 375^e anniversaire du mont Royal. Il y a toute une réflexion qui est en cours avec la Table de concertation. Donc, le secteur de l'Oratoire St-Joseph et du Collège Notre-Dame ont été identifiés, comment s'assurer que le Collège s'intègre vraiment dans cette démarche et que le site puisse être accessible pour les Montréalais.

Autre recommandation, être à l'avant-garde des pratiques en matière de développement durable. Comme institution d'enseignement, comme institution qui est également sur le mont Royal,

185 le mont Royal qui est identifié par les Montréalais comme le poumon de Montréal, donc on suggère
d'avoir un plan de gestion des espaces verts avec des échéanciers connus.
Prioriser si possible les plantations en plusieurs strates. Donc, plutôt que d'avoir des arbres sur
gazon, si c'est possible d'avoir des strates d'arbustes et d'arbres pour créer davantage l'esprit d'une
forêt.

190 S'inspirer d'initiatives d'autres institutions pour développer avec les élèves des projets qui
favorisent la biodiversité sur la propriété.

195 Alors, ce sont des idées... peut-être que le Collège a déjà cette démarche, mais c'est des
idées sur lesquelles on suggère de développer ou de faire connaître. On donne des exemples :
Installation de nichoirs qui s'est faite à Outremont, qui se fait dans les cimetières, des nichoirs à
merle bleu, de l'agriculture urbaine, de l'apiculture. Les ruches et les abeilles, c'est devenu très
populaire, alors le mont Royal, s'il y a le plus d'abeilles, c'est tant mieux pour la biodiversité.

200 Alors, ce sont des exemples qui se font ailleurs. C'est de s'inspirer des autres partenaires
sur la montagne.

205 D'autres exemples. Contribuer à la connectivité de la trame verte de la grande région de
Montréal. Alors, présentement, il y aura l'agora citoyenne la semaine prochaine pour le plan
métropolitain d'aménagement et de développement. On parle de corridors écologiques également
d'un parc à l'autre et on pourrait vous le montrer. On vous a laissé un document d'information à
l'effet qu'on peut bâtir, on appelle ça des pas japonais, d'un site à l'autre.

210 Alors, on invite le Collège à déborder de son propre site et comment encourager la
biodiversité avec les propriétés environnantes.

215 Et finalement un point très important pour le secteur Côte-des-Neiges, favoriser le transport
actif, en faire une priorité et de travailler de concert avec les autres institutions et partenaires du
quartier à son amélioration.

220 Alors, ce sont des exemples de pratique en matière de développement durable et on croit que ce serait intéressant que le Collège dans son plan de développement, dans son plan pour vingt ans puisse contribuer à améliorer ses pratiques et évidemment Les Amis s'offrent comme partenaires et je crois aussi que toute la Table de concertation du mont Royal offre du partenariat dans cette matière pour que le mont Royal et ses partenaires deviennent exemplaire en la matière.

C'est l'essence de notre présentation.

LE PRÉSIDENT:

225 Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme GABRIELLE KORNE:

Je peux aider avec les réponses aux questions.

230

LE PRÉSIDENT:

235 Très bien. Écoutez, j'y vais d'une première question. En lisant le mémoire, au bas de la page 2 en caractères gras, «*Considérant le maintien de la vocation institutionnelle de la propriété et les exigences qui ont été posées par les différentes instances municipales et gouvernementales qui ont analysé le projet de développement du Collège Notre-Dame, Les Amis de la montagne considèrent que les projets d'agrandissement proposés sont acceptables.*»

240 J'arrête sur le mot «acceptable». En vous écoutant dans votre exposé, j'ai eu l'impression qu'il y avait plus de chaleur et d'enthousiasme que le mot «acceptable» que je vois ici. Est-ce qu'on doit comprendre que finalement Les Amis de la montagne donnent un avis favorable au projet qui est présenté?

Mme SYLVIE GUILBEAULT:

245

Je vous dirais que oui. Le mot «acceptable» est, je vous dirais...

LE PRÉSIDENT:

250 Il est minimaliste.

Mme SYLVIE GUILBEAULT:

255 Il est minimaliste, mais... Parce que la question des institutions sur la montagne, c'est tellement... c'est difficile, et vous avez pu le lire dans le cahier de l'OCPM également, il y a eu beaucoup de discussions à la Table de concertation sur la capacité limite de la montagne à recevoir de nouvelles constructions et à chaque fois, c'est de dire : Est-ce que la preuve a été faite que c'était impossible de faire autrement?

260 Alors, c'est sûr qu'on se fie à la bonne foi de l'institution, à la bonne foi des instances. Il aurait été préférable pour tout le monde, j'en suis sûre, parce que ça demande des investissements en argent et monsieur Tazi nous disait tantôt que ça fait sept ans qu'il travaille sur le projet, c'est beaucoup d'investissement pour tout le monde quand on doit présenter un projet et on comprend que dans ce cas-ci, c'était incontournable.

265 Donc, le mont Royal, il y a déjà beaucoup de constructions. C'est parce que là, on le prend isolément le Collège Notre-Dame; on pourrait vous en parler de plusieurs autres qui se passent sur la montagne. C'est le cumul de tous les projets qui font qu'à un moment donné, on dit c'est beaucoup.

270 Alors, on est favorable, mais je vous dirais que si on avait pu, et je suis sûre que le Collège, si ça avait été possible aussi de faire autrement, de rester dans le bâti, ça aurait été préférable. Mais dans les circonstances, c'est acceptable.

275 Et l'autre point, sans parler d'agrandissement, un dossier que nous on ramène souvent, ce sont les surfaces synthétiques. On comprend que la réflexion sur les surfaces synthétiques des espaces de sport, elle n'est peut-être pas encore finalisée. On voit qu'elle progresse. On comprend

que pour les gestionnaires, c'est de beaucoup préférable d'avoir des surfaces synthétiques. La réflexion continue.

280

On sait qu'à Westmount, ç'a été refusé. Les citoyens se sont mobilisés pour l'empêcher et l'administration municipale a décidé de ne pas procéder, mais on voit ici depuis quelques années que maintenant, il y a peut-être plus d'exigences au niveau des couleurs, au niveau de la... puis on pose des questions sur la nappe phréatique, sur le drainage. Alors, c'est un des sujets, je pense, qui devrait continuer à faire l'objet d'études et d'observations, les surfaces synthétiques des espaces sportifs.

285

LE PRÉSIDENT:

290

Des questions?

M. JEAN CAOUETTE, commissaire:

Oui. Juste à la suite de ce que vous venez de signaler, Monsieur le président, au haut de la page 3, il est fait mention de l'accessibilité du site finalement, de sa perméabilité. Enfin, à l'heure actuelle, le site fait une transition un peu ou enfin, des piétons l'empruntent entre le chemin Queen Mary, l'Oratoire et pour se rendre au métro ou sur la rue Côte-des-Neiges, en fait selon vous, est-ce que ça resterait encore une destination de transition ou se serait, ça deviendrait même un lieu pas seulement de passage, mais un lien de destination? Est-ce que c'est un peu ce que vous dites ou ce que vous souhaitez?

295

300

Mme GABRIELLE KORNE:

Dans la mesure du possible, dans la vocation du Collège même, on comprend, il y a des élèves sur le campus de jour, etc., mais la beauté de la montagne, c'est également cette couronne institutionnelle qui a permis cette perméabilité. Les gens peuvent traverser des campus des universités sans être étudiant ou professeur pour accéder au sommet de la montagne ou vice-versa.

305

310

Et dans le projet que Sylvie a cité tout à l'heure des parcours patrimoniaux du 375^e anniversaire, le Collège, le campus du Collège est quand même à l'intérieur de l'arrondissement et comme destination ou comme élément patrimonial également, il y a une mise en valeur peut-être à faire et à ouvrir sur la communauté. Donc, il y a une possibilité.

315

C'est certain qu'il faut prendre en considération comme on dit la sécurité, le bien-être du fonctionnement du Collège dans les heures ouvrables et tout, mais c'est pareil dans les universités ou les hôpitaux. On ne rentre pas nécessairement dans les bâtiments ou autres, on n'intervient pas avec les activités même, mais il y a toujours ce passage qui est privilégié parfois par les piétons.

320

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

Merci.

LE PRÉSIDENT:

325 Donc, si je comprends bien, vous voyez deux dimensions à l'accessibilité. Il y en a un qui est les axes de passage qui vont relier par exemple le métro, l'Hôpital Queen Mary à l'Oratoire St-Joseph et à la rue. Alors, la possibilité que les piétons puissent passer à travers, ce qui se pratique activement présentement, et qui d'après ce que j'ai compris des plans va être accentué et favorisé, l'axe qui va permettre de passer à travers.

330

 Mais je comprends que vous ajoutez une autre dimension en disant que ce serait intéressant que ça devienne aussi un lieu de destination, que les gens de l'extérieur convergent vers le campus pour y trouver des choses intéressantes...

335

Mme GABRIELLE KORNE:

 Oui, le secteur est identifié.

LE PRÉSIDENT:

340

 ...sur le plan patrimonial ou artistique.

Mme GABRIELLE KORNE:

345

 C'est ça. C'est un pôle. C'est un pôle qui est identifié dans le cadre de ces parcours patrimoniaux qui sont en élaboration pour le 375^e anniversaire, avec l'Oratoire.

LE PRÉSIDENT:

350

 Vous voyez ça comme provisoire ou temporaire pendant ces célébrations du 375^e ou bien...

Mme GABRIELLE KORNE:

355 Non, je pense que c'est des axes, c'est des seuils qui vont être...

Mme SYLVIE GUILBEAULT:

360 Permanents.

Mme GABRIELLE KORNE:

365 C'est ça, mis en valeur pour une permanence par la suite. C'est également, vous parlez de passage et tout, c'est également à l'intérieur du campus pour la population du collège également. Je pense qu'il y a déjà le projet d'aménagement de parterre est, etc., qui est amélioré. Peut-être aussi une emphase qui est mis sur un transport actif dans le futur.

Donc, c'est d'améliorer l'accessibilité vers le campus, sur le campus, à travers le campus.

370 **Mme SYLVIE GUILBEAULT:**

375 Et si je peux ajouter l'accessibilité, comme pour l'Office de consultation public, peut être virtuelle aussi parce que c'est vraiment intéressant, à chaque projet d'institution, on apprend beaucoup de choses. Alors, il y a un effort qui a été fait pour les énoncés de valeurs patrimoniales.

Il y a des bâtiments avec une histoire, il y a... bon, j'ai appris qu'il y avait des œuvres de Vermette. Rendre cette information-là disponible, c'est vraiment intéressant aussi. Ça fait partie de la connaissance qu'on a de la montagne.

380 Ça peut être, par exemple, une fois par année, il y a une visite du collège pour le grand public, mais là, je ne veux pas parler pour le Collège, mais c'est le genre d'accessibilité ou de façon virtuelle. Donc, c'est de profiter d'un plan de développement pour dire, on va ajouter un élément pour la grande communauté, puis qu'ils apprennent à mieux nous connaître.

385 **LE PRÉSIDENT:**

Autre question?

390 **M. JEAN CAOQUETTE, commissaire:**

C'est-à-dire que je me permettrais juste de faire un complément là-dessus. En tant qu'architecte de formation et de pratique, le bâtiment était absolument agréable à visiter à l'intérieur. Non seulement est-il beau à l'extérieur, mais l'intérieur en vaut la visite effectivement.

395 Si le Collège prenait une initiative semblable, ce serait un enrichissement sur la culture architecturale des résidents et des autres personnes intéressées.

LE PRÉSIDENT:

400 Autre question?

M. JEAN CAOQUETTE, commissaire:

Bien, si vous me permettez?

405 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

410 **M. JEAN CAOUILLE, commissaire:**

Ce n'est pas sur la même suite, c'est sur un autre point. On parle de mécanisme de suivi dans une de vos recommandations, la deuxième de vos recommandations. Est-ce que vous avez quelque chose, je ne sais pas, une grille déjà d'existante que vous avez suggérée dans le cas
415 d'autres consultations? Est-ce qu'il existe quelque chose de précis ou des attentes ou déjà des gestes qui ont été faits en ce sens-là?

Autrement dit, on s'attend à quoi quand on parle de suivi? On s'attend à quoi pour qui? Pour quoi?

420 **Mme GABRIELLE KORNE:**

C'était mentionné tout à l'heure. Les plans directeurs sont souvent sur plusieurs années, on pense une vingtaine d'années. Et on comprend très bien que les institutions vont procéder avec leur
425 plan en priorité. Donc, ce qu'on a su de ce projet par le verbatim des séances des informations, ça commence avec le terrain synthétique, ensuite la construction du gymnase...

M. JEAN CAOUILLE, commissaire:

430 C'est par étape, oui.

Mme GABRIELLE KORNE:

Donc, c'est par étape. Souvent dans ces projets, je ne dis pas nécessairement pour le
435 Collège précisément, mais le paysage, les espaces verts, les boisés, ce qui est joli autour des projets est parfois dernier ou plus loin dans un projet. Donc, le retour pour la communauté n'est peut-être pas immédiatement senti ou réalisé.

440

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas... ils ne vont pas agir de bonne foi et éventuellement faire ce projet-là, mais parfois, c'est ça, il y a des lacunes et les éléments de suivi aux arrondissements, parfois il n'y a pas d'outils pour assurer que tous les éléments de ces plans-là vont être réalisés.

445

Mais on sait par exemple que les arrondissements municipaux ont quand même... peuvent exiger dans l'octroi d'un permis de construction des exigences. Ils ont des exigences sur qu'est-ce qui va être construit ou comment ça va être rénovés. Ils peuvent exiger une période de temps. Donc, dans cinq ans, ça doit être construit, puis ils peuvent même imposer une garantie financière pour qu'un travail soit effectué dans le temps requis et autre.

450

Donc, si c'est trois ans par exemple, si une plantation est demandée d'être faite d'ici cinq ans, puis il y a un montant d'argent qui est mis dans une garantie financière pour l'assurer, après cette période de temps, l'arrondissement a quand même comme possibilité donc d'utiliser ce fonds-là pour le faire, pour exécuter les travaux même.

455

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

Alors, c'est un message que vous envoyez à l'arrondissement d'être vigilant.

460

Mme GABRIELLE KORNE:

Parce que c'est à l'arrondissement, je crois, de veiller sur le projet. C'est l'arrondissement qui donne le permis finalement et qui a la responsabilité de suivre le projet. Donc, dans ce sens-là...

465

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

Et donc la responsabilité du suivi, vous la voyez sur les épaules de l'administration de l'arrondissement.

Mme GABRIELLE KORNE:

470

C'est ça. Une fois que le projet est accepté avec les différentes instances ici, en bout de ligne, le permis de construction est émis par l'arrondissement.

PRÉSIDENT:

475

Très bien. Autre question?

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

480

Non, mais juste pour compléter, il est vrai que généralement dans l'émission du permis, il y a des exigences non seulement en termes de délai de réalisation, à savoir le permis a une durée limite pour le début des travaux, sinon sous peine de... et sous forme de garantie financière des fois pour la démolition de certains items, mais aussi pour des éléments d'aménagement parallèle ou secondaire finalement. Autrement dit, il peut y avoir des exigences quant à un aménagement paysager minimal fait dans un certain délai. Donc, effectivement, l'arrondissement peut être part entière dans ce suivi-là.

485

LE PRÉSIDENT:

490

Très bien. Écoutez, je pense qu'on a fait le tour de la question. Vous avez quelque chose à ajouter ou est-ce que vous êtes, vous avez le sentiment d'avoir été entendu ce soir?

Mme GABRIELLE KORNE:

495

Oui.

LE PRÉSIDENT:

500 Alors, merci beaucoup. Merci de votre contribution. Merci d'avoir pris la peine de nous écrire. Nous nous serions sentis bien seuls sans vous ce soir.

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

505 On vous remercie d'être venus.

LE PRÉSIDENT:

Merci d'être venus et merci de vos commentaires.

510 **M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:**

Merci.

LE PRÉSIDENT:

515

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent être entendues? Une fois, deux fois, trois fois... Alors, donc, l'audition des mémoires et les opinions des citoyens étant close, je vais faire un appel pour la forme aux représentants du promoteur, du Collège d'une part et de l'arrondissement.

520

Est-ce qu'il y a des précisions ou des rectifications que vous aimeriez faire ce soir? Ou est-ce que vous êtes satisfait de ce que vous avez entendu? Alors, pas d'intervention ni d'un côté, ni de l'autre.

525

Alors, il me reste à vous...

M. JEAN CAOUCETTE, commissaire:

Monsieur le président, vous pouvez exiger une intervention de leur part pour que ça dure plus longtemps.

530

LE PRÉSIDENT:

On me suggère de forcer des interventions pour prolonger la séance, ce que nous ne ferons pas. Alors, chacun d'entre vous a mérité son repos ce soir. Alors, merci beaucoup de votre présence et puis à la prochaine et nous allons donc délibérer. Merci.

535

FIN DE LA SÉANCE

540

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique et reproduites sur CD

545

Le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

550

LOUISE PHILIBERT, s.o.